

Mardi 4 février 2025



# WEBINAIRE

## « Infirmiers relais de la CPTS Caen-Couvronne »

### Présentation du dispositif IDE Relai

*Comprendre les missions de l'IDE relai et l'organisation mise en place par la CPTS Caen-couvronne*



# Présentation du dispositif IDE Relai

## *Comprendre les missions de l'IDE relai et l'organisation mise en place par la CPTS Caen-couronne*

### ORDRE DU JOUR

1. Les patients pouvant bénéficier d'un accompagnement par un infirmier relai
2. Le rôle et les missions de l'infirmier relai
3. L'adressage de patients par un professionnel de santé et/ou un établissement
4. L'adressage de patients accompagnés par le DAC Appui Santé
5. L'adressage de patients via la CCSNP
6. Echanges et discussions

ENVIE DE CONSTRUIRE ENSEMBLE ?

# 1. Les patients pouvant bénéficier d'un accompagnement par un infirmier relai

## Les patients pouvant bénéficier d'un accompagnement par un infirmier relai

### *Accompagnement par un « infirmier relai » des patients en affection longue durée se trouvant avec ou sans médecin traitant*

**L'infirmier relai** vise à constituer une solution complémentaire de suivi pour les patients, dans le cadre d'un parcours de soins structuré par les professionnels de santé de terrain.

- Réintégrer les patients en ALD sans MT dans un parcours de soin
- Peut également concerner les patients en ALD ayant un médecin traitant ; ce dernier faisant le choix de travailler avec un « infirmier relai »

## Le suivi du patient par un « infirmier relai »



**Un dossier patient commun est proposé aux professionnels de santé.**

- **Si le patient a un médecin traitant :** Les bilans réalisés au domicile du patient viendront compléter le dossier patient et seront envoyés au médecin traitant.
- **Si le patient n'a pas encore de médecin traitant :** L'infirmier devra compiler ces bilans afin de les communiquer au médecin traitant quand il aura été désigné ou pour tout autre prise en charge médicale (par exemple un médecin du second recours ou lors d'une visite médicale non programmée).

*→ Pour ces patients, le PS peut solliciter la CCSNP*



CPTS  
**CAEN  
COURONNE**  
COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE  
TERRITORIALE DE SANTÉ

## 2. Le rôle et les missions de l'infirmier relai

# Le rôle et les missions de l'infirmiers relais

## Les 3 Missions de l'« infirmier relai »

- 1. Conseil et suivi du patient avec 4 bilans annuels** : point sur pathologie et qualité de vie, prévention, éducation...
- 2. « Porte d'entrée », facilitateur dans le système de santé, relai dans la prise en charge avec d'autres PS :**
  - Il fait le lien avec d'autres PS et si possible, l'accompagne vers l'identification d'un MT ;
  - Il accompagne à la préparation des rendez-vous médicaux et paramédicaux ;
  - Il assure une veille en termes d'actions de prévention ;
  - Il s'assure de l'accessibilité du dossier Team'doc en accord avec le patient (point abordé plus loin) ;
  - Dans la mesure du possible, il s'assure de l'accessibilité « mon espace santé » du patient.
- 3. Assistance en cas de déstabilisation de la situation ou de la pathologie** afin d'orienter la personne vers une consultation de SNP sur demande du patient. La téléconsultation pourra être une solution à domicile ou dans un espace dédié.

# Le rôle et les missions de l'infirmiers relais

## Les professionnels de santé volontaires

- Les IDEL volontaires et les médecins intéressés par l'expérimentation peuvent s'inscrire via un formulaire d'inscription accessible sur notre site internet (ou envoyé sur demande à [iderelais.cptscc@gmail.com](mailto:iderelais.cptscc@gmail.com))
- *Une lettre d'engagement à la CPTS Caen-Couronne devra être complétée, signée et transmise à [iderelais.cptscc@gmail.com](mailto:iderelais.cptscc@gmail.com).*

Les inscriptions seront validées et recensées dans un listing, tenu à jour tout au long du projet.

**Une rémunération forfaitaire de 100 euros par patient accompagné est prévue pour les infirmiers relais**

### 3. L'adressage de patients par un professionnel de santé et/ou un établissement de santé

## L'adressage de patients par un professionnel de santé

**Tout professionnel de santé et établissement de santé** peut adresser un patient en ALD pour qu'il puisse bénéficier d'un accompagnement par un infirmier relai :

- ✓ Les professionnels de santé peuvent adresser leurs **patients en ALD sans MT** pour désigner, avec son accord, un « infirmier relai ».
- ✓ Les professionnels de santé peuvent adresser leurs **patients en ALD (en lien avec son MT)** pour désigner, avec son accord, un « infirmier relai ».
- ✓ Les médecins traitants peuvent également adresser les patients en ALD. Dans ce cadre, le médecin traitant complète un « bon pour accord » (disponible sur notre site internet ou envoyé sur demande à [iderelais.cptscc@gmail.com](mailto:iderelais.cptscc@gmail.com).)

**NB : Un infirmier libéral peut se mandater pour devenir l'IDE relai de l'un de ses patients en ALD.**

## Choix de l'infirmier relai :

### **La priorité sera donnée aux « infirmiers habituels » du patient**

En l'absence « d'infirmier habituel » volontaire, un IDE volontaire sera proposé au patient selon un critère de proximité géographique.

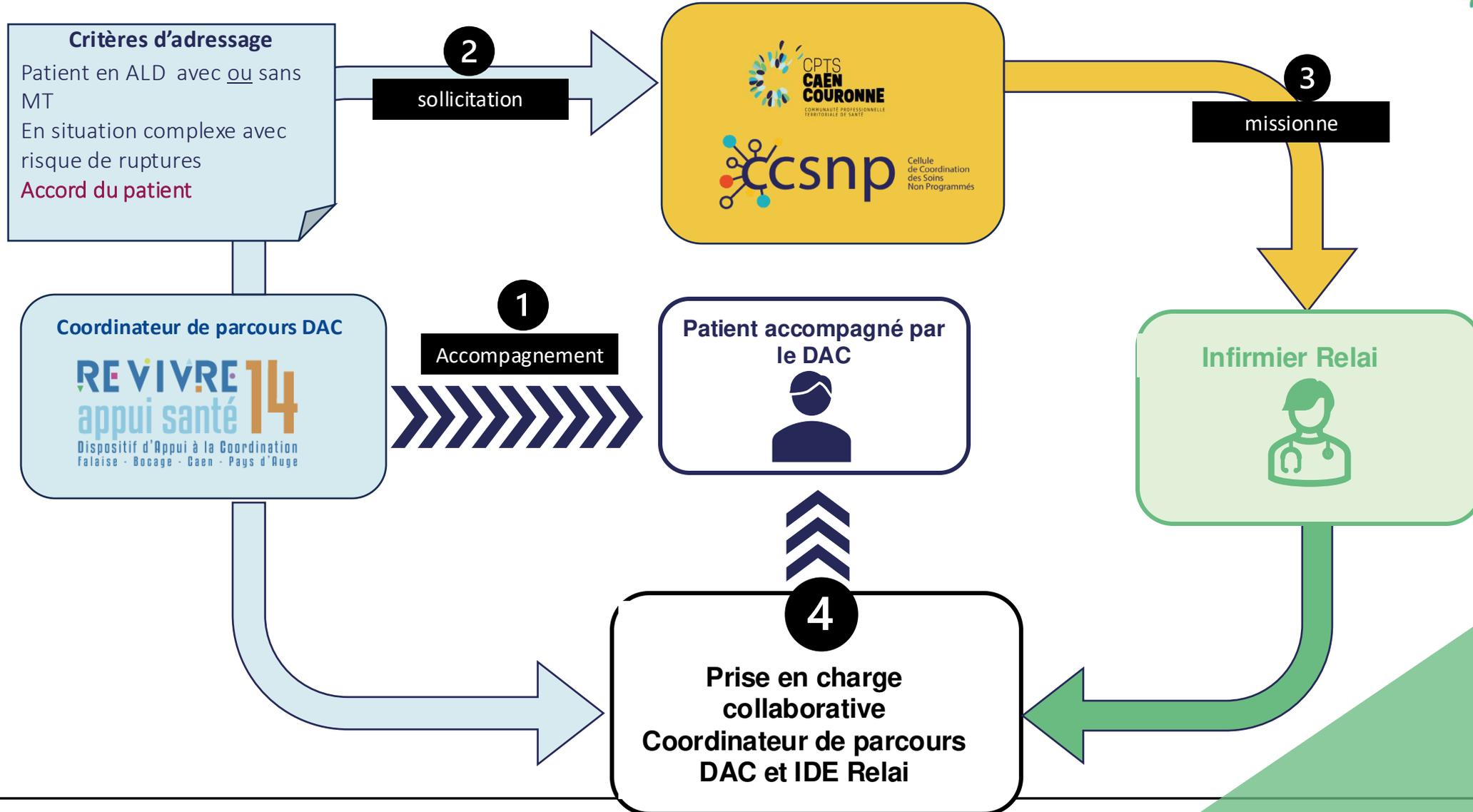
### **Pour les patients sans médecin traitant et en ALD sortant d'hospitalisation :**

Le patient pourra décider d'être pris en charge par un infirmier de son choix.

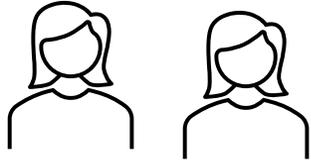
- s'il ne figure pas sur la liste des IDEL volontaires, il lui sera proposé de devenir infirmier relai
- si l'infirmier libéral refuse d'être infirmier relai, la structure hospitalière contactera la CPTS qui proposera au patient une liste d'infirmiers volontaires pour sa prise en charge.
- si l'Infirmier accepte d'être infirmier relai, ce professionnel de santé devra se faire connaître auprès de la CPTS Caen-Couronne pour intégrer l'expérimentation.

## 4. L'adressage de patients accompagnés par le DAC Appui Santé 14

# L'adressage de patients accompagnés par DAC Appui Santé 14



# Accompagnement coordonné du patient par le DAC et l'IDE Relai



Coordinateurs de  
parcours DAC

**REVIVRE 14**  
appui santé  
Dispositif d'Appui à la Coordination  
Falaise - Bocage - Caen - Pays d'Auge

Patient en ALD avec ou sans MT - en  
situation complexe avec risque de ruptures



Infirmier Relai



1  
Transmission du formulaire d'adressage vers l'IDE relai et des  
éléments sur la situation (synthèse du parcours)

2

2  
1er contact : Echange téléphonique – transmission des  
éléments complémentaires sur la situation

3

3  
Rdv du coordinateur DAC et de l'IDE au domicile du  
patient

Coordination du parcours social  
et/ou sanitaire

- Suivi du PPCS
- Lien avec les acteurs du domicile, intervenants sociaux, entourage – aidants
- Orientations

Missions

- Réalisation des 4 bilans
- Coordination du parcours de soins
- Transmissions des infos MT, spé, paramédicaux - Orga des rdv médicaux

# Les coordonnateurs de parcours – Dac appui santé 14

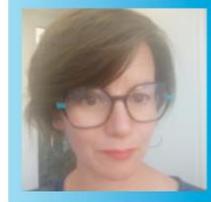
**REVIVRE 14**  
appui santé 14  
Dispositif d'Appui à la Coordination  
Falaise - Bocage - Caen - Pays d'Auge



**Élise  
MEHEUT**



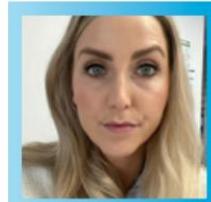
**Eva  
TINTIGNAC**



**Rosalie  
TESNIERE**



**Vincent  
LACHIVER**



**Virginie  
LE MAIGAT  
THOMAS**



**Romain  
THERRY**



**Manuella  
SOBERON**



**Nora  
SIMON**



## 5. L'adressage de patients via la CCSNP



## L'adressage de patients via la CCSNP

La CPTS Caen-couronne confie la mission de coordination des adressages de patients vers les IDE Relais à la CCSNP



\* NB : Un infirmier libéral peut se mandater pour devenir l'IDE relai de l'un de ses patients en ALD.

# L'adressage de patients via la CCSNP

## Le formulaire d'adressage – disponible sur notre site internet



### FORMULAIRE D'ADRESSAGE

Adresser un patient vers un infirmier relai

Par la présente, je soussigné(e) M / Mme.....

.....

domicilié(e).....

.....

Profession de santé .....

n° RPPS .....

soignant de M/Mme .....

.....

Coordonnée du soignant : .....

N° de téléphone : .....

Adresse mail : .....

Sollicite l'accompagnement par un « infirmier relai » de mon patient en affection longue durée, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt relatif à l'accompagnement par un « infirmier relai » des patients en affection longue durée se trouvant avec ou sans médecin traitant.

Le professionnel de santé

Je déclare être soignant du patient cité ci-dessus.

Date et signature



**CPTS**

*Caen Couronne*

**Merci à tous pour votre  
participation**

**RE VIVRE 14**  
appui santé  
Dispositif d'Appui à la Coordination  
Falaise - Bocage - Caen - Pays d'Auge

 **ccsnp**  
Cellule  
de Coordination  
des Soins  
Non Programmés